

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I <sup>e</sup> L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## **Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République**

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures pénales (n° 3373) (M. Marcel Bonnot, rapporteur)..... 2

Lundi

4 juillet 2011

Séance de 17 heures 15

Compte rendu n° 67

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence  
de M. Jean-Luc  
Warsmann,  
Président**



*La séance est ouverte à 17 heures 15.*

*Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.*

*La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements au projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures pénales (n° 3373) (M. Marcel Bonnot, rapporteur).*

#### **Avant l'article 1<sup>er</sup>**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 14 de M. Jean-Michel Clément.*

**Article 6** (art. L. 623-31 du code de la propriété intellectuelle) : *Abrogation du nombre plancher de tribunaux de grande instance compétents pour le contentieux relatif aux obtentions végétales :*

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 7 de M. Marcel Bonnot.*

#### **Après l'article 7**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 1 de M. Lionel Tardy.*

**Article 16** (art. 41, 93-1 [nouveau] et 628 à 628-9 [nouveaux] du code de procédure pénale) : *Création d'un pôle judiciaire spécialisé compétent pour les crimes contre l'humanité, les crimes et délits de guerre et les actes de torture :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 11 de M. Marcel Bonnot.*

**Article 20** (art. 398-1, 495, 495-1, 495-2, 495-2-1 [nouveau], 495-3, 495-3-1 [nouveau], 495-4, 495-5, 495-5-1 [nouveau], 495-6-1 et 495-6-2 du code de procédure pénale) : *Ordonnance pénale : extension du champ d'application, amélioration des garanties et possibilité pour la victime d'exercer l'action civile dans le cadre de cette procédure :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n<sup>os</sup> 22, 25, 26 et 27 de M. Jean-Michel Clément, n<sup>os</sup> 2 et 6 rectifié de M. Lionel Tardy et n° 28 de M. Jean-Michel Clément.*

**Article 21** (art. 180-1 [nouveau] et 495-7 du code de procédure pénale) : *Possibilité de recourir à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité à l'issue d'une instruction – Extension du champ d'application de cette procédure :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 29 de M. Jean-Michel Clément.*

#### **Après l'article 22**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 3 de M. Lionel Tardy.*

**Article 22 bis** (art. L. 141-2 du code de la consommation, art. L. 310-6-1 [nouveau] du code de commerce) : *Extension des pouvoirs de règlement transactionnel de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 4 de M. Lionel Tardy.*

#### **Après l'article 22 bis**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 5 de M. Lionel Tardy.*

**Article 22 ter** (art. 529-6 et 529-10 du code de procédure pénale ; art. L. 121-2 et L. 121-3, L. 322-3 [nouveau] et L. 325-1-1 du code de la route ; art. 1018 A du code général des impôts) : *Clarification des règles applicables en matière de responsabilité pénale du vendeur et de l'acquéreur d'un véhicule d'occasion :*

*La Commission **accepte** les amendements rédactionnels n<sup>os</sup> 12 et 13 de M. Marcel Bonnot.*

**Article 22 quater** (art. L. 3355-9 et L. 3512-5 [nouveaux] du code de la santé publique) : *Possibilité de règlement transactionnel pour les infractions aux réglementations relatives aux débits de boissons et au tabagisme :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 30 de M. Jean-Michel Clément.*

*Elle **accepte** ensuite l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Marcel Bonnot.*

**Article 23** (intitulés du titre XI du livre IV et du chapitre I<sup>er</sup> du titre XI du livre IV, art. 697-1, art. 697-4 et 697-5 [nouveaux], art. 698 à 698-8 du code de procédure pénale ; art. L. 1, L. 2, L. 3, L. 111-1, L. 111-10 à L. 111-17, L. 112-22, L. 121-1, L. 121-6, L. 121-7, L. 121-8, L. 123-1, L. 123-4, L. 211-1, L. 211-3, L. 211-4, L. 211-7, L. 211-8, L. 211-10, L. 211-11, L. 211-12, L. 211-14, L. 211-15, L. 211-17, L. 211-24, L. 211-25 [nouveau], L. 221-1, L. 221-2, L. 221-4, L. 231-1, L. 233-1, L. 241-1, L. 261-1, L. 262-1, L. 262-2, L. 265-1, L. 265-3, et L. 271-1 du code de justice militaire) : *Suppression du tribunal aux armées de Paris et transfert de ses attributions à une juridiction de droit commun :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 23 de M. Marcel Bonnot.*

**Article 24 ter** (art. 2 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971) : *Motivation des refus d'inscription initiale d'un expert judiciaire sur une liste de cour d'appel et sur la liste nationale :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 67 de M. Olivier Jardé.*

#### **Après l'article 24 ter**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 68 de M. Olivier Jardé.*

### **Avant l'article 24 quater**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 40 de M. Camille de Rocca Serra.*

**Article 24 quater** (art. L. 111-1 du code des juridictions financières) : *Compétence de la Cour des comptes en matière de discipline budgétaire et financière :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 34 de M. René Dosière.*

### **Après l'article 24 quinquies**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 60, 62, 61, 63, 64, 41, 42, 43, 44, 45, 65, 46, 47 et 48 de M. Michel Bouvard.*

**Article 24 sexies** (art. L. 131-2 du code des juridictions financières) : *Regroupement des dispositions relatives aux comptes publics :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** l'amendement n° 69 de M. René Dosière.*

**Article 24 septies** (art. L. 131-13 [nouveau] du code des juridictions financières) : *Liste des justiciables de la Cour des comptes :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 70 rectifié et 71 de M. René Dosière.*

**Article 24 octies** (art. L. 131-14 à L. 131-28 [nouveaux] du code des juridictions financières) : *Sanctions des irrégularités commises par les gestionnaires publics :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 72, 73 et 74 de M. René Dosière.*

**Article 24 nonies** (art. L. 142-1-1 et art. L. 142-1-2 [nouveaux] du code des juridictions financières) : *Procédure applicable aux activités juridictionnelles concernant les gestionnaires publics :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 75, 35, 81, 82 et 83 de M. René Dosière.*

**Article 24 decies** (art. L. 211-2 et L. 231-7 à L. 231-9 du code des juridictions financières) : *Seuils de l'apurement administratif des comptes :*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 84 et 85 de M. René Dosière.*

**Article 24 sexdecies** (art. L. 135-1 à L. 135-5, L. 136-1 à L. 136-6, L. 143-1 à L.143-11 [nouveaux], L. 111-8-1, L. 251-1 et L. 314-9 du code des juridictions financières ; art. 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958) : *Réorganisation des dispositions fixant les règles applicables en matière non juridictionnelle* :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse successivement les amendements n°s 49 de M. Michel Bouvard et 87 de M. René Dosière.*

**Article 24 octodécies** (art. L. 211-10 et L. 252-12-1, L. 262-13-1 et L. 272-14-1 [nouveaux] du code des juridictions financières) : *Transmission obligatoire, pour les membres des chambres régionales des comptes, des faits susceptibles de constituer une infraction d'un gestionnaire public* :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse successivement les amendements n°s 88 et 86 rect. de M. René Dosière.*

**Article 24 novodécies** (chapitre préliminaire du titre I<sup>er</sup> de la première partie du livre II et art. L. 210-1 et L. 212-1 du code des juridictions financières) : *Nombre et ressort des chambres régionales des comptes* :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse les amendements n°s 89, 90, 91 et 92 de M. René Dosière.*

#### **Après l'article 24 novodécies**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse successivement l'amendement n° 76 de M. René Dosière, les amendements n°s 50 rect., 51 et 55 de M. Michel Bouvard ainsi que l'amendement n°77 de M. René Dosière.*

#### **Après l'article 24 vicies**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse successivement les amendements n°s 79,78 et 80 de M. René Dosière ainsi que les amendements n°s 56, 57, 58 et 59 de M. Michel Bouvard.*

*Puis, suivant l'avis favorable du rapporteur, elle accepte l'amendement n° 54 de M. Jean-Luc Warsmann prévoyant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 des dispositions de la réforme des juridictions financières relatives à la discipline budgétaire et financière des gestionnaires .*

**Article 24 sexvicies** (chapitre IX [nouveau] du titre VII du livre VII et art. L. 779-1 [nouveau] du code de justice administrative) : *Contentieux du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage* :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse l'amendement n° 31 de M. Jean-Michel Clément.*

**Article 25 A** (art. 1<sup>er</sup> de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971) : *Limitation de la multipostulation à la région parisienne* :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission repousse l'amendement n° 32 de M. Jean-Michel Clément.*

**Article 25 quater A** (art. 85 et 392-1 du code de procédure pénale) : *Amélioration du mécanisme de consignation, en vue d'une responsabilisation des personnes morales à but lucratif qui se constituent partie civile :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 10 du rapporteur.*

**Article 25 quater C** (art. 142-6, 145, 706-53-19, 723-30, 763-3 et 763-10 du code de procédure pénale) : *Améliorations et coordinations aux dispositions relatives au placement sous surveillance électronique et à l'assignation à résidence avec surveillance électronique :*

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 24 du rapporteur.*

**Article 25 quater D (art. 194 du code de procédure pénale)** : *Introduction d'un délai d'examen par la chambre de l'instruction de l'appel d'une ordonnance de placement sous contrôle judiciaire :*

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 36 du rapporteur.*

**Après l'article 25 quater**

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission **repousse** successivement les amendements n<sup>os</sup> 52 et 53 de M. Jean-Pierre Grand.*

**Article 25 sexies** (art. L. 3413-1 à L. 3413-3 et L. 3423-1 du code de la santé publique) : *Améliorations des dispositions relatives à l'injonction thérapeutique :*

*La Commission **accepte** les amendements rédactionnels n<sup>os</sup> 37 et 38 du rapporteur.*



*La séance est levée à 17 heures 25.*

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* - M. Marcel Bonnot, M. Jean-Michel Clément, M. Charles de La Verpillière, M. Dominique Perben, M. Patrice Verchère, M. Jean-Luc Warsmann

*Excusés.* - M. Abdoulatifou Aly, Mme Brigitte Barèges, M. Bernard Roman